

29^{ème} FORUM DE LISBONNE

DROITS HUMAINS, ENVIRONNEMENT ET CRIMES ÉCONOMIQUES:
LA JEUNESSE AU PREMIER PLAN

16-17 OCTOBRE 2023



Rapport

29^{ème} FORUM DE LISBONNE

DROITS HUMAINS, ENVIRONNEMENT ET CRIMES ÉCONOMIQUES:

LA JEUNESSE AU PREMIER PLAN

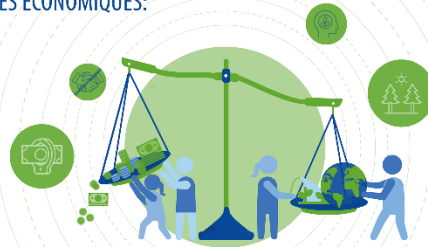
16-17 OCTOBRE 2023



Co-Led by the European Union



Co-Led by the Council of Europe



129
Participants

47
Pays



49,61% HOMMES



50,39% FEMMES

273433

PERSONNES TOUCHÉES
SUR LES RESEAUX
SOCIAUX

REPRESENTATIVES OF:



44 JEUNES REPRESENTANTS

Résumé

La 29^{ème} édition du Forum de Lisbonne a réuni 129 participants représentant 47 pays autour du thème : « Droits humains, environnement et crimes économiques : les jeunes en première ligne ». Cet événement interrégional a rassemblé des représentants des gouvernements nationaux, des parlements, des autorités locales et régionales, de la société civile, des organisations de jeunesse, du monde universitaire et des médias. 34% des participants étaient des jeunes.

S'appuyant sur les priorités du Conseil de l'Europe telles que définies lors du Sommet de Reykjavik en mai 2023, cette édition du Forum a mis l'accent sur les liens entre la criminalité économique, les droits humains et l'environnement, soulignant le rôle joué par les jeunes en tant qu'acteurs du changement dans la lutte contre la corruption et pour la protection de l'environnement.

Depuis 1994, le Forum de Lisbonne du [Centre Nord-Sud](#) constitue un événement annuel majeur qui offre une plateforme d'échange interrégionale entre les représentants des gouvernements, des parlements, des autorités régionales et locales, et de la société civile - le quadrilogue - sur le rôle mondial du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Conformément au mandat du Centre Nord-Sud, le Forum a une vocation mondiale, avec une priorité pour la région du Sud de la Méditerranée et l'Afrique.

Le Forum de Lisbonne fût également l'occasion d'entendre un nombre de représentants des 250 jeunes qui ont participé à [l'Université de la Jeunesse et du Développement](#) du Centre Nord-Sud sur le thème « jeunesse, paix et changement climatique » en Espagne en septembre 2023.

Ce rapport donne un aperçu des principales conclusions et recommandations issues des discussions du Forum de Lisbonne.

Remerciements

Le Centre Nord-Sud souhaite remercier la rapporteuse générale de la conférence, Mme Alexandra Kodjabachi pour la rédaction de ce rapport, ainsi que les modérateurs, intervenants et participants au 29^{ème} Forum de Lisbonne, et le Centre Ismaïli pour son hospitalité et son précieux soutien dans l'organisation de cet événement.

Cet événement a été organisé dans le cadre des projets du Centre Nord-Sud financés par les contributions volontaires de Malte, du Portugal et de l'Espagne, avec le soutien du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes partagées dans le Sud de la Méditerranée" (Programme Sud V), cofinancé par les deux organisations et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

Tous les documents et supports relatifs au Forum (y compris le programme, les biographies des intervenants, les discours et les photographies) sont disponibles sur la [page internet du Forum](#).

Pourquoi les « Jeunes au premier plan » ?

Au cours de la journée et demie de conférence, cinq raisons ont été mises en avant :

1. Les jeunes sont **actifs** sur le terrain.
2. Les jeunes ont de **l'énergie, une nouvelle perspective et du dynamisme**.
3. Les jeunes sont **doués en matière de numérique, axés sur l'innovation et entrepreneurs**. Ces caractéristiques leur permettent de tirer parti du pouvoir de la technologie et de l'entrepreneuriat pour résoudre des problèmes.
4. Les jeunes ont un historique **de réalisations, de courage et de capacité à perturber le statu quo**. Aux Seychelles, des jeunes ont nettoyé les rivières et les rivages des océans et ont fait interdire les sacs en plastique à usage unique. À Maurice, ils ont lutté contre l'eau en bouteille et installé des fontaines publiques, incitant le gouvernement et les hôtels à emboîter le pas. Au Portugal, 6 jeunes ont poursuivi 32 pays devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour ne pas avoir réussi à les protéger contre le changement climatique. De nombreux autres exemples ont été partagés.
5. **L'enjeu est significatif** pour les jeunes, car ils souffrent actuellement et souffriront de manière proportionnellement plus importante des erreurs des générations précédentes et de la détérioration alarmante de l'environnement.

Conclusions sur le climat

En matière de climat, les contributeurs sont parvenus à un consensus **sur trois points clés** :

1. Il existe **un sentiment d'urgence**. Les sécheresses en Libye ou au Maroc et les incendies de forêt à travers l'Europe ne sont qu'un échantillon de l'état désastreux dans lequel se trouve l'environnement. Cela soulève une question : quelle est la prochaine étape ? L'action collective ou le suicide collectif ?
2. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont **complexes et multidimensionnels** : les liens entre l'environnement, la corruption et les droits de l'homme sont nombreux.
3. **Le dialogue intergénérationnel** est utile et nécessaire. Chaque pays a ses spécificités et son contexte historique. Les jeunes peuvent également bénéficier des expériences des militants environnementaux et des droits de l'homme des années 1970 et 1980.

Les panélistes et les intervenants ont également évoqué les différentes **lacunes à combler** :

1. **L'écart entre les pays en développement et les pays développés** engendre des inégalités et des déséquilibres entre les régions en raison du risque environnemental disproportionné.
2. Il existe un **décalage entre action et responsabilité**. Une opinion met l'accent sur l'importance cruciale de la responsabilité individuelle (chaque individu doit s'engager à résoudre le problème et pas seulement les militants). Un autre souligne la responsabilité écrasante des entreprises en ce qui concerne la dégradation environnementale par rapport aux « 10 % » qui reviennent aux individus.
3. Il existe **un écart entre les déclarations et les engagements** pris lors d'événements de haut niveau **et la réalité** qui n'est pas à la hauteur des promesses et des attentes.
4. Il existe un **écart entre les intentions de promouvoir l'engagement des jeunes** et l'impact tangible de ces plateformes pour faire avancer les choses et mettre les idées en action.

Conclusions sur la corruption

Bien que le coût mondial de la corruption soit estimé à environ 2 600 milliards de dollars, **la définition de ce qui constitue la corruption manque encore de clarté** et d'unité, mais elle se caractérise essentiellement par d'énormes profits, une détection difficile et de faibles sanctions. Parmi les conséquences de la corruption, on observe l'érosion du tissu social, la violation des droits de l'homme, l'entrave au progrès et une atteinte disproportionnée aux franges les plus vulnérables de la société. Mais comment y remédier ?

1. Pour lutter contre la corruption, les intervenants ont souligné **l'importance des structures institutionnelles, des politiques, des cadres juridiques, des organismes indépendants, de la collaboration avec leurs pairs, de l'utilisation de la technologie** (pour identifier de manière proactive les cas à haut risque), ainsi que des systèmes et processus appropriés.
2. Les intervenants ont souligné l'impact positif des **mesures préventives** visant à lutter contre la corruption et les crimes environnementaux, citant des exemples réussis d'initiatives de la société civile visant à protéger les espèces sauvages et l'environnement au niveau local. Il convient également de promouvoir les **partenariats public-privé**, tout en **rendant les entreprises multinationales responsables de leurs actions** dans le monde entier, comme le préconise actuellement une grande coalition d'ONGs en Suisse, en vue d'assurer la transparence et leur responsabilité quant à l'impact social et environnemental de leurs opérations à l'étranger.
3. Enfin, des **médias actifs et indépendants sont essentiels** pour rendre compte des délits économiques et des cas de corruption.

Quel est le lien entre le climat, la corruption et la jeunesse ?

Il semble évident pour toutes les parties prenantes que les droits de l'homme sont au cœur de la lutte contre la corruption et que le coût de la corruption est dévastateur pour l'environnement. Comment ? De nombreux exemples et récits ont montré comment les deux se rejoignent. Par exemple, des évaluations frauduleuses de l'impact environnemental peuvent entraîner une contamination de l'eau et des sols et, à terme, des problèmes de santé publique. Avec la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, les ressources finissent par s'épuiser et les moyens de subsistance mêmes des communautés de pêcheurs locales sont menacés.

À mesure que nous abordons ce type de problèmes complexes, le lien entre l'environnement, la corruption et les droits de l'homme devient plus évident. Ce lien est renforcé **par la mise en place et l'évolution des cadres institutionnels et juridiques**. Cependant, il semble qu'il manque **une définition claire et une compréhension commune** de ce qui constitue un « crime environnemental » – certains diraient que cela devrait peut-être précéder l'adoption d'une législation sur la question pour en garantir la mise en œuvre et l'application adéquates. Enfin, compte tenu de la nature transnationale de la criminalité environnementale, la **collaboration transfrontalière** est fortement recommandée.

Tout ceci fait écho à ce qui a été dit par les membres des premiers panels, à savoir que si la participation des jeunes est effectivement essentielle dans la lutte pour un environnement sain et durable, elle peut être **amplifiée et rendue encore plus efficace via les institutions**.

Tirer parti du pouvoir des institutions et des cadres juridiques

De nombreuses institutions et réseaux ont été mentionnés ou représentés au Forum :

- Le Conseil de l'Europe et son Centre Nord-Sud
- La Cour européenne des Droits de l'Homme, un tribunal international du Conseil de l'Europe qui étudie actuellement le procès intenté par 6 jeunes Portugais contre 32 pays européens, une première historique avec tant de pays obligés de se défendre devant un tribunal international.
- GRECO et ses 48 États membres qui se surveillent mutuellement institutionnellement et juridiquement
- La Coalition CNUCC
- L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Le Comité européen des Droits Sociaux

Quant au **cadre juridique et aux textes de référence** qui peuvent servir d'outils aux défenseurs des droits humains contre les crimes environnementaux, la liste ne cesse de s'allonger.

- La Convention des Nations Unies contre la corruption (2005)
- La Convention de Berne ou Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979)
- La Convention européenne des droits de l'homme
- La Charte sociale européenne
- La Convention Européenne des droits de l'homme – dont l'article 2 (Droit à la vie) souligne les obligations positives de l'État de protéger la vie des personnes, comme dans les cas de politiques d'aménagement du territoire et de secours d'urgence, et l'article 8 (Droit au respect de la vie familiale et privée) qui couvre les effets que la pollution, les déchets dangereux ou la contamination de l'eau peuvent avoir sur les familles.
- La Déclaration du Sommet du Conseil de l'Europe de Reykjavik (2023)
- Le rapport reliant le rôle des autorités locales au développement durable : « Vers une lecture verte de la Charte européenne de l'autonomie locale ».
- Une nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal (à venir)

Protéger ceux qui protègent les droits humains

Tandis que les jeunes s'impliquent dans la lutte pour un environnement sain et durable, il est important non seulement de s'assurer qu'ils soient bien équipés en outils et ressources, mais aussi qu'ils restent en sécurité, surtout lorsque leur militantisme peut provoquer des répercussions. **Les mécanismes de protection**, tels que ceux établis par ProtectDefenders.eu, offrent un soutien indispensable aux défenseurs des droits, lorsqu'ils font l'objet de diffamation, comme dans le cas de menace de mort ou d'emprisonnement.

Reconnaître les obstacles

Malgré de grands progrès, **les défis** ne manquent pas. Lors du Forum, trois limites essentielles ont été identifiées et exprimées :

1. **L'application inefficace de la loi et le manque de volonté politique.** Des exemples ont été donnés de plans d'action adoptés par les gouvernements en matière de climat et d'environnement, mais dont les délais n'ont pas été respectés et dont les mesures n'ont pas été mises en œuvre.
2. **L'impunité.** Quelques suggestions mise en avant pour limiter l'impunité sont le dialogue, les partenariats et une responsabilisation accrue des acteurs.
3. **L'évolution des priorités.** Dans certains pays, les priorités contextuelles (par exemple la guerre, l'oppression politique, etc.) font que la lutte contre les crimes environnementaux peut passer au second plan.

Et après ?

Les discussions du Forum ont conduit à explorer ce que les gouvernements, les institutions et les réseaux peuvent faire pour garantir un engagement efficace des jeunes au premier plan et comment les jeunes peuvent faire avancer les choses.

Les recommandations aux gouvernements, institutions et réseaux

1. Reconnaître **les jeunes** en tant qu'innovateurs, scientifiques, experts, entrepreneurs, lanceurs d'alerte, autrement dit comme des **partenaires essentiels et des décideurs**, et non comme de simples relais, bénéficiaires ou objets de protection.
2. Comprendre que **toutes les voix des jeunes comptent** et non seulement quelques-unes.
3. Favoriser la **collaboration interrégionale** entre les jeunes.
4. Favoriser la **collaboration intergénérationnelle**.
5. Donner une place aux jeunes et **leur donner les moyens** d'occuper cette place et de **mener des négociations** pour revendiquer leurs droits.
6. Donner aux jeunes **les outils et le cadre juridique** qui renforceront leur position et les soutiendront dans leur plaidoyer en faveur d'un environnement sain et durable.
7. **Mettre l'accent sur l'éducation** pour amener les jeunes à contribuer efficacement à l'élaboration des politiques.
8. Inclure les jeunes dans le **cycle complet d'élaboration des politiques** : aller au-delà de la consultation initiale pour les impliquer dans la mise en œuvre des politiques.
9. Avoir l'humilité de **demander aux jeunes ce qu'ils pensent** et d'accepter leurs points de vue et leurs conseils.
10. **Diversifier la participation des jeunes.** Certains pensent que de nombreux jeunes préfèrent ne pas s'engager dans la politique institutionnalisée, d'où la nécessité de trouver différentes voies d'engagement politique en dehors des partis politiques traditionnels (au niveau des conseils municipaux par exemple). Mais il existe également une opinion selon laquelle les jeunes doivent être impliqués dans la vie politique non seulement en tant qu'activistes et défenseurs, mais en tant que véritables politiciens et membres de partis politiques.
11. Amener les jeunes et leur contribution aux **discussions internationales**. Ceci est également important pour les jeunes originaires de pays qui ne sont pas nécessairement membres de certaines communautés et institutions internationales.
12. **Assurer un soutien financier**, en particulier pour les pays et les régions qui sont touchés de manière disproportionnée par les risques environnementaux et pour les projets à long terme (comme les litiges stratégiques).
13. **Rendre les dénonciations et les signalements de corruption plus faciles** et plus

accessibles (en particulier dans les endroits où la connexion Internet est difficile).

14. Évitez le piège de prendre des mesures purement **symboliques**.

Pour que toutes ces recommandations soient possibles, des conditions favorables sont nécessaires :

- **La volonté politique** et l'ambition de créer un espace ouvert de dialogue.
- **La réduction de la bureaucratie**, car les processus bureaucratiques complexes peuvent entraver la participation politique.

Les recommandations aux jeunes

1. **Collaborez.** Une intervention du public a montré comment une coalition de 250 organisations au Kenya ont encouragé le gouvernement à discuter avec elles, à accepter leur proposition politique et même à financer leur initiative.
2. Créez des **communautés** de jeunes qui croient en eux-mêmes.
3. Amplifiez vos messages et vos voix à travers **des coalitions et des réseaux de réseaux**.
4. **Soyez un relai** : les jeunes ayant accès au pouvoir, ceux qui ont une place à la table, doivent servir de relai pour les jeunes qui n'ont pas le même accès. Ce lien doit être bidirectionnel pour garantir que toutes les voix soient entendues et représentées.
5. Créez des opportunités avec un **effet multiplicateur**.
6. **Partagez les informations** avec vos pairs sur les opportunités de soutien et de protection (comme Protectdefenders.eu par exemple).
7. Trouvez un équilibre en **l'action locale** et les **partenariats internationaux**.

Le Réseau des organisations de jeunesse pour l'État de droit

Pour donner suite aux recommandations ci-dessus, l'un des principaux résultats de la 29^{ème} édition du Forum sera la création **d'un « Réseau des organisations de jeunesse pour l'État de Droit » (RoLYN)**, pour capitaliser sur l'énergie et la motivation des participants au Forum, afin qu'ils restent en contact et continuent à se soutenir mutuellement dans leurs efforts, bien après l'événement. Ce réseau visera à donner à un groupe de jeunes militants les moyens de défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit en tant que principes fondamentaux, et de permettre la coopération au niveau régional.

Le réseau RoLYN se concentrera particulièrement sur les liens entre corruption et dégradation de l'environnement en 2024-2025. 20 jeunes représentants des États membres du Centre Nord-Sud et des pays partenaires sont recherchés pour ce programme de deux ans. Plus d'informations sont disponibles [sur ce lien](#).

Cet événement est organisé dans le cadre du projet "Tous informés, tous concernés" du Centre Nord-Sud, avec le soutien du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes partagées dans le Sud de la Méditerranée" (Programme Sud V), cofinancé par les deux organisations et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

